

CHARTRE DE QUALITE

Le Mandat

Chaque mandat que nous acceptons est pris en charge avec **tout notre sérieux et nos compétences** quelle que soit sa nature (exclusif, succès ou simple).

La mission confiée est menée avec **discrétion et tact**.

La mise en vente ou en location d'un bien immobilier s'accompagne d'un dossier complet constitué de toutes les pièces nécessaires à une **parfaite information de nos clients**. Toute information non vérifiée n'est pas divulguée pour ne pas induire en erreur notre clientèle.

Actions commerciales

Nous mettons à la disposition des propriétaires vendeurs notre **savoir faire dans le domaine du marketing et de la communication** pour promouvoir et valoriser le bien.

Les moyens mis en œuvre sont étudiés pour assurer des **retombées maximales**.

Les supports de communication sont sélectionnés parmi **les plus performants** suivant la cible recherchée pour une efficacité optimale.

Chaque bien est mis en valeur sur Internet avec photo(s) pour lui assurer **une visibilité 24h/24**.

D'autres moyens sont employés suivant le type de mandat (exclusif, succès ou simple) : mailing, boîtage, affichage, portes ouvertes etc.

Visites

Chaque contact est sélectionné pour le sérieux de son projet. Sont éliminés d'office les curieux, les « promeneurs » et les acquéreurs non solvables. Nous vous garantissons que **chaque visite est utile** et que chaque bien à vendre ou à louer confié à IMMOBIZ ne fera pas office de « show room ».

Les visites sont programmées dans la mesure du possible **24h avant** et confirmées. Les heures de visites sont précisées sur un planning et respectées.

Si par commodité le propriétaire décide de nous confier les clés de son bien, une attention toute particulière sera prise pour les conserver. La gestion des clés se fera suivant le principe du « **bon père de famille** ».

Compromis de vente

Pour assurer le bon déroulement de la transaction, le compromis de vente est établi dans **les meilleurs délais** par IMMOBIZ aux conditions et prix convenus entre les deux parties.

Pour vous garantir l'engagement de l'acquéreur, nous disposons d'un compte séquestre (loi du 02/01/1970) avec **une garantie financière de 120 000€** qui nous permet de percevoir un acompte sur le prix d'achat. Cet acompte est bloqué jusqu'à la signature de l'acte notarié.

FNAIM

Nous adhérons au plus grand syndicat professionnel national d'agents immobiliers, la FNAIM, afin de faire profiter à tous nos clients :

- des conseils du service juridique animé par **des consultants compétents**
- **d'informations juridiques à jour**
- des documents professionnels toujours **en phase avec la législation actuelle**
- **d'une équipe compétente sans cesse formée aux nouvelles techniques et aux nouvelles dispositions législatives.**

Formation

L'équipe IMMOBIZ s'est vue décerner en 2004 et 2005 **le Label FORMATION FNAIM** (voir journal FNAIM N° septembre 2004) pour avoir suivi assidûment de nombreuses formations.



Dans un souci d'efficacité et pour garantir à nos clients exclusifs une diffusion maximale en agence, IMMOBIZ adhère au SIA (Service Inter-Agence) qui est un groupement de plusieurs agences (sous forme de GIE) dont le principe est de constituer un fichier commun de biens immobilier. *Un interlocuteur unique = IMMOBIZ et une diffusion massive.*

Frédéric BERNHARD
Gérant

